

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juin 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL683

présenté par
Mme Batho

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

À la fin de la première phrase du premier alinéa de l'article 1^{er} de la Constitution, les mots : « et sociale » sont remplacés par les mots : « , sociale et écologique. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que les changements climatiques s'accélèrent, que la biodiversité s'effondre, que les ressources naturelles se raréfient, il convient que la France inscrive dans son identité l'ambition d'être une République écologique, en complément des principes fondamentaux que sont son indivisibilité, son identité laïque, démocratique et sociale.